

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 24 juin 2024**

**Délibération n° 2024-2302**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Cours Charlemagne - Travaux d'aménagement de voirie pour la pérennisation de la piétonnisation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

**Conseil du 24 juin 2024****Délibération n° 2024-2302**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Cours Charlemagne - Travaux d'aménagement de voirie pour la pérennisation de la piétonnisation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

Suite au prolongement de la ligne du tramway T2 jusqu'à l'intersection entre le cours Charlemagne et la rue Paul Montrochet, une étude technique, menée en 2019, a recommandé la piétonnisation du cours Charlemagne pour permettre un bon fonctionnement du carrefour Charlemagne-Montrochet.

La section du cours Charlemagne, située entre le quai Antoine Riboud et la rue Paul Montrochet, a alors été réglementée en voie verte, le 23 mars 2021 et ainsi fermée à la circulation des véhicules motorisés.

Les contributions émises, lors de la consultation puis des réunions publiques organisées sur le sujet, ont conduit la Métropole de Lyon à réaliser divers aménagements : espaces piétons agrandis, voie cyclable le long de la voie du tramway, mobiliers d'assise et de déjeuner, sensibilisation des enfants à l'espace public et à la pratique du vélo.

La Métropole a également mené une opération de végétalisation avec la plantation de 46 arbres sur l'ensemble du secteur (29 arbres au niveau des gradins de la darse et 17 sur l'esplanade François Mitterrand), pour lutter contre les îlots de chaleur et proposer des espaces ombragés.

En parallèle, les riverains ont pu à nouveau s'exprimer durant l'expérimentation, entre mars et septembre 2021, et la Métropole a mis en place un observatoire des déplacements pour déterminer les impacts de la piétonnisation sur l'ensemble des mobilités.

L'enquête, menée durant l'expérimentation entre mai et septembre 2021, a fait état d'avis favorables à la piétonnisation : 85 % des personnes interrogées, lors de l'enquête par questionnaires, se sont prononcés pour le maintien de la fermeture de la rue à la circulation des véhicules motorisés.

Par ailleurs, les reports de circulation n'ont pas impacté les secteurs environnants et c'est une baisse généralisée du trafic automobile à l'échelle du quartier de la Confluence qui a été observée depuis la piétonnisation.

Le nombre d'accidents a, par ailleurs, été divisé par cinq autour du secteur piétonnisé, avec une baisse plus générale de 40 % du nombre d'accidents à l'échelle du quartier (baisse de 42 accidents impliquant 151 usagers à 25 accidents et 61 usagers impliqués).

Suite à cette expérimentation, il a été décidé de pérenniser la piétonnisation du cours Charlemagne, dans sa portion comprise entre le quai Antoine Riboud et la rue Paul Montrochet, en apportant les améliorations proposées par les usagers.

## II - Projet

Le projet d'aménagement de voirie pour la pérennisation de la piétonnisation du cours Charlemagne, dans sa portion comprise entre le quai Antoine Riboud et la rue Paul Montrochet, propose les éléments suivants :

- organiser les flux et les cheminements de chacun des usagers, en portant une attention particulière aux conflits piétons/cyclistes et à une densité piétonne importante liée à la présence de la station de tramway, de l'Hôtel de Région et du pôle de loisirs et de commerces du quartier de la Confluence,
- végétaliser davantage le cours Charlemagne, en plantant des arbres dès que cela est possible, et apporter de l'ombre,
- créer un espace à vivre, en déployant des éléments de mobiliers d'assise, de convivialité et des éléments de mobilier ludiques en pensant l'espace à hauteur d'enfants.

## III - Coût

Le montant total prévisionnel des travaux d'aménagement de voirie pour la pérennisation de la piétonnisation du cours Charlemagne s'élève à la somme de 1 600 000 € TTC, répartis comme suit :

- frais d'études préalables et d'études de maîtrise d'œuvre déjà financés à partir de l'autorisation de programme globale études : 100 000 € TTC,
- réalisation des travaux d'aménagement de voirie : 1 500 000 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 1 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie pour la pérennisation de la piétonnisation du cours Charlemagne à Lyon 2ème arrondissement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation des travaux d'aménagement de voirie pour la pérennisation de la piétonnisation du cours Charlemagne à Lyon 2ème arrondissement.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 1 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 400 000 € en dépenses en 2025,
- 50 000 € en dépenses en 2026,
- 50 000 € en dépenses en 2027,

sur l'opération n° OP09O9866.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 600 000 € TTC en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 100 000 € TTC, à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323824-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
---